

CHRON



Direction  
départementale  
des territoires

Metz, le 25 FEV.

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau  
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO  
Tél : 03 87 28 30 84  
E-mail : [romain.decco@moselle.gouv.fr](mailto:romain.decco@moselle.gouv.fr)

La responsable de l'unité police de l'eau  
à  
SCI Nouvelle Clinique de Moselle  
58 bis rue de la Boétie  
75008 PARIS

**OBJET :** Dossier de déclaration concernant la réalisation de 4 piézomètres à Maizières-les-Metz (57)  
Accord avant délai de deux mois

**RÉF. :** 57-2020-00496

Madame / Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

• **Création de 4 piézomètres à MAIZIERES-LES-METZ**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 29 janvier 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

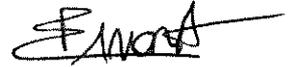
Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de MAIZIERES-LES-METZ où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau,



Astride ERMAN

**Copie pour information :**

- ANTEAGROUP  
427 Rue Lavoisier - 54710 LUDRES